



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le **25 SEP. 2018**

Service Aménagement et Risques

Affaire suivie par : Philippe Le Bournot
Mél : philippe.le-bournot@landes.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Le dossier d'étude préalable agricole concernant l'extension d'une carrière de la société Lafitte sur les communes de Saint-Sever et Toulourette a fait l'objet d'un examen et d'un avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le 18 septembre 2018.

L'étude proposée traite avec une grande justesse du volet lié directement aux exploitations agricoles concernées par le projet d'extension. Mais, comme indiqué dans les conclusions de l'avis de la CDPENAF, l'étude occulte des pans importants de l'économie générale du territoire, notamment tout ceux qui relèvent des impacts indirects sur les différents partenaires agricoles et les emplois potentiellement concernés.

Au vu du dossier présenté, et à l'appui de l'avis motivé de la CDPENAF, je ne peux donner une suite favorable à cette étude.

Cependant, comme cela vous a été proposé lors de la Commission du 18 septembre 2018, je vous invite à prendre rapidement l'attache des services de la DDTM qui pourront vous apporter l'appui technique nécessaire afin de vous permettre d'aboutir dans les meilleurs délais à une nouvelle étude parfaitement recevable.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,



Monsieur le Directeur
Carrières LAFITTE
Lieu-dit "Touya"
40 500 CAUNA